

Communes forestières
Isère

n°

21

être info
hiver
2021-22

Photo © Communes forestières

**Union Régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
L'enjeu du renouvellement
de l'adhésion des communes
d'AURA à PEFC

Sommaire p.3



L'activité des Communes forestières sur le premier trimestre 2022 qui vient de s'achever a été très dynamique. En Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont déjà 22 communes accompagnées dans la mobilisation de la DETR pour leur bâtiment en bois local certifié et déjà 10 nouveaux marchés publics pour des bâtiments en bois local qui sont sortis ! Sur le volet sensibilisation/pédagogie, suite à l'appel à candidatures que nous avons lancé, une vingtaine de communes rejoignent le programme « Dans 1000 communes la forêt fait école » en 2022/2023. Nous rencontrons prochainement les rectorats sur ce sujet. Nous poursuivons nos actions pour outiller les élus médiateurs qui sont à l'interface du dialogue forêt-société : le nouveau format de conférence-spectacle « Il était un bois » est prêt ! Rendez-vous le 6 mai 2022 en Chartreuse ! Par ailleurs les Cofor lancent, dans le cadre du groupe régional « changement climatique », un programme de formation sur le risque incendie qui sera déployé sur toute la Région entre 2022 et 2024.

Édité en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AUREE), le livret « 22 bonnes pratiques pour un approvisionnement en bois énergie local » répond à toutes vos questions sur le sujet.

Avec l'ONF nous venons de lancer ce mois de mars un groupement de commandes câble pour les forêts publiques de la Région. Nous nous attelons à mobiliser les communes concernées par des coupes à câble en 2022/2023. Concernant les contrats d'approvisionnement, une communication détaillant les tenants et aboutissants de la vente de ces bois en AURA est en projet. Un autre outil important co-construit avec l'ONF que je tiens à vous partager est le référentiel des aides pour les projets forêt-bois des collectivités en AURA et dans vos départements qui sera disponible sur notre site internet. Le lancement officiel est programmé pour fin avril !

En plus de participer aux travaux pilotés par notre fédération nationale sur le projet de Contrat ONF/Fncofor, la contractualisation notamment, nos actions de lobbying sont nombreuses et se poursuivent ce printemps.

En voici un aperçu :

> Alors que se finalisent les critères des fiches actions du FEADER 2023/2027 nous nous mobilisons auprès de la Région avec des propositions ciblées qui permettront une bonne prise en compte des situations de terrain et des attentes des collectivités dans leurs rôles d'investissement, aménagement du territoire et de protection contre les risques naturels.

> À l'heure où les territoires entrent en phase d'investissement pour concrétiser leur PCAET et CRTE, une partie des fonds pour les petits réseaux et chaufferies sont coupés. Le taux d'aide est directement impacté. Nous travaillons avec la filière pour trouver une issue à cette situation qui met en péril les planifications visant l'autonomie énergétique des territoires construits ces dernières années et animées avec les moyens publics. La biomasse forestière est une composante essentielle de la transition énergétique et écologique !

> Sur le sujet « équilibre sylvo-cynégétique », nous accompagnons la montée en compétence du réseau d'élus référents. 3 réunions d'élus se sont tenues en mars/avril et nous étions présents au comité paritaire régional. S'approprier la plateforme nationale de déclaration des dégâts de gibier, s'appuyer sur les relevés des partenaires forestiers pour apprécier l'état d'équilibre, porter la position des élus en commission décisionnelle, définir un positionnement politique sur le sujet etc. autant d'objectifs pour que vous soyez équipés pour tenir votre rôle d'élus médiateur, garant de l'intérêt général dans ce domaine. Les premières avancées sont constatées avec la tenue des premières CDCFS qui se sont déroulées.

> Le conseil d'administration de l'Union régionale en mars a missionné le groupe des élus référents « urbanisme » pour étudier l'intérêt d'une doctrine sur l'implantation d'éoliennes et projets photovoltaïques en forêt communale. Un sujet sur lequel nous reviendrons rapidement vers les adhérents !

> Concernant le renouvellement des peuplements forestiers face aux changements climatiques (mesure forestière du plan « France Relance»), c'est au prix d'un lobbying très fort de l'ONF, des Communes forestières et du département de l'Isère que les trouées (y compris celles antérieures au 03/09/2020) dans les futaies irrégulières de montagne sont devenues éligibles. L'État reconnaît ainsi les difficultés d'exploitation inhérentes à ces forêts nombreuses en AURA. Ce sont de bonnes nouvelles si l'on se projette sur les futurs critères qui encadreront la mesure de renouvellement forestier fléchée par l'État à l'issue des assises nationales. Concernant les conclusions des Assises Nationales qui ont eu lieu le 16 mars, particulièrement, l'État va mettre en place un financement pérenne, dédié au renouvellement forestier de 100 à 150 millions d'euros chaque année à partir de 2024, mobilisant notamment les outils de la finance carbone.

Il ressort des Assises nationales un plan avec 25 fiches actions autour de 4 piliers :

- Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique.
- Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité.
- Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois.
- Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises.

Plusieurs propositions des Communes forestières portées seules ou avec les partenaires de la filière (FBF) sont prises en compte. Cela ouvre des portes pour les projets de toute la filière mais nous restons impliqués pour que la place des élus dans les dispositifs soit justement prise en compte. En AURA, comme au national, nous veillerons au maximum à ce que les déclinaisons des Assises servent les projets des collectivités. Sur tous ces sujets exposés en actualité dans cette lettre info, n'hésitez pas à vous rapprocher des Communes forestières pour avoir plus d'information, pour être accompagné, ou pour y contribuer. Avec mes collègues administrateurs, Présidents des associations départementales, nous sommes à votre écoute.

Alain Meunier, Président

Sommaire

Zoom | L'enjeu du renouvellement de l'adhésion des communes d'AURA à PEFC p.4



ACTUALITÉS LOCALES p.5



Massif du Vercors : La concertation a commencé pour le renouvellement de la Charte forestière de territoire
38 Deuxième round en 2022 pour le volet forestier du Plan de relance

Renouvellement de la Charte Forestières des Territoires des Chambaran



ACTUALITÉS RÉGIONALES p.7

Politique | 1 millions d'euros du plan de relance pour 2022 pour nos forêts communales !

Stratégies forestières territoriales | Débardage par câble : Appel aux Communes pour rejoindre le groupement de commandes

Bois construction | Les collectivités se saisissent des aides valorisant le bois local certifié

Bois construction | Séminaire partenarial HaDEcoT-Bois

Bois construction | Le bois construction dans vos départements : l'Ardèche

Montagne | Guy Charron nous parle de la forêt alpine

Montagne | Retour sur une journée dédiée au débardage par câble dans les Alpes du Nord

Foncier | Changement de la définition d'un bien sans maître

Environnement | Stratégie Aires Protégées, à la recherche d'une ambition régionale

Equilibre sylvo-cynégétique | L'UR mobilise ses élus référents sur l'équilibre forêt-gibier

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.9



Assister à une vente de bois en ligne
01 Déploiement des contrats d'approvisionnement Réunion du CA des Cofor de l'Ain



Renouvellement de la charte forestière des Vallées de Thônes
74 Conseil d'Administration COFOR 74



73 Des nouveaux critères pour le fonds d'amorçage



Livraison du nouveau collège de Joyeuse : le choix du bois dans la construction, une évidence pour le territoire.

07 Sylv'ACTES en Ardèche : c'est parti !

Bourse Foncière Forestière en Ardèche : Un bilan d'étape qui confirme le succès du dispositif.



Renouvellement de la Charte Forestières des Territoires des Chambaran

26 Election du nouveau président des COFOR de la Drôme



Observatoire des transferts de sections
63 Bilan des Modes opératoires Livradois-Forez



Les élèves de Laveissière interrogent les élus sur leurs rôles dans la gestion forestière communale

15



43 Bilan des Modes opératoires Livradois-Forez

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.



Zoom



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

L'enjeu du renouvellement de l'adhésion des communes d'AURA à PEFC

Fin 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes, la part de forêt certifiée PEFC est de 25,6% des forêts.

Elle est de 33.6% à l'échelle nationale.

La certification PEFC, qui garantit la gestion durable des forêts, n'a cessé de se développer depuis 20 ans. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce développement s'est notamment appuyé sur les collectivités qui représentent 53% (291 000 ha) des surfaces forestières certifiées, contre 28% à l'échelle nationale.

75% des forêts communales intégrées au Régime forestier sont certifiées PEFC en AURA. Cela représente **695 communes**.

Sur notre région, 128 000 ha de forêts des collectivités sont concernés en 2022 par le renouvellement de leur adhésion pour 5 ans à PEFC (44%). PEFC AURA a envoyé en septembre 2021 puis en février 2022 (relance) un courrier aux 351 collectivités dont l'adhésion arrivait à échéance au 31/12/2021.

L'engagement dans la certification PEFC permet notamment de :

- Bénéficier d'un certificat de gestion forestière durable adapté à la petite comme à la grande propriété forestière ;
- Valoriser votre démarche avec un label international présent dans 58 pays à travers le monde ;
- Fournir en bois certifiés les entreprises locales qui s'engagent dans la gestion et l'exploitation durable de nos forêts ;
- Fournir en bois certifiés les entreprises engagées dans la traçabilité 100% origine garantie avec Bois des Alpes, Bois des Territoires du Massif Central
- Pouvoir accéder à des aides publiques pour des travaux sylvicoles,
- Bénéficier d'un accompagnement dans votre démarche de certification forestière, de la part de l'équipe de PEFC AURA, et des membres de l'association : permanence téléphonique quotidienne, invitation à des réunions de formation, mise à disposition de documents techniques, etc.

Le coût de l'engagement pour 5 ans pour le propriétaire : un forfait de 40 € pour les surfaces totales de forêts inférieures à 15 Ha ou 1€ /ha + 25€ forfaitaire (frais gestion) pour les surfaces totales de forêts supérieures à 15 Ha.

En savoir + : <https://pefcaura.com>

Pour joindre PEFC : 04 73 77 16 53 ou secretariat@pefcaura.com

Massif du Vercors : La concertation a commencé pour le renouvellement de la Charte forestière de territoire

Depuis 2008, la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) est engagée dans une démarche de Charte forestière de territoire (CFT). Cet outil de planification, né à l'initiative des Communes forestières en 2001, permet de mettre en place des actions concrètes pour répondre aux enjeux et problématiques locaux de la forêt et de la filière bois, ainsi que de créer du lien entre les acteurs du territoire. C'est aujourd'hui la troisième version qui se met en place pour une nouvelle programmation pluriannuelle. Le 8 mars, élus du territoire et acteurs de la filière se sont mobilisés au sein d'un atelier participatif pour enclencher la réflexion.

L'Association des communes forestières de l'Isère a été missionnée par la CCMV afin de réaliser un accompagnement de ce renouvellement de la CFT. Une évaluation de la précédente Charte a été menée, ainsi qu'un travail de diagnostic forêt-bois afin de redéfinir les enjeux du massif. Ces deux étapes sont indispensables au renouvellement d'une CFT, puisqu'elles mettent en évidence les actions à poursuivre, à améliorer ou à abandonner. Elles apportent aussi un regard sur les atouts, les faiblesses ainsi que les opportunités et les freins qui caractérisent les forêts du Vercors.

Sur cette base de travail, les différentes parties prenantes se sont réunies le 8 mars 2022, sur invitation de la CCMV, afin de participer à un atelier collaboratif. Il était important que chaque maillon de la filière soit représenté, ainsi que la diversité des usagers de l'espace forestier. Ainsi, nous avons eu la présence d'un échantillon relativement représentatif de l'ensemble du spectre forestier, et remercions chacun des participants pour leur engagement et leur implication. L'atelier a consisté en un travail par petits groupes tournants sur trois thématiques qui avaient été prédéfinies : changement climatique, biodiversité et ressources forestières ; le multi-usage en forêt ; et les valorisations du bois.

Les nombreuses personnes présentes ont abondé la présentation ainsi que les ateliers avec des interventions pertinentes en regard des enjeux relatifs à la forêt et à la filière bois du Vercors. Des actions fortes sont ressorties de ces tables rondes, et nous allons les étudier afin de les mettre en valeur selon des axes stratégiques et cohérents. En fonction des échanges tenus, certaines problématiques ont plus mobilisé que d'autres, et il conviendra certainement de poursuivre quelques ateliers plus spécifiques sur l'une ou l'autre de ces thématiques afin de creuser la question.

Un travail de synthèse va ensuite être réalisé par les COFOR et la CCMV dans le but de mettre au propre et à l'écrit les différentes propositions qui ont émané de la démarche.



Deuxième round en 2022 pour le volet forestier du Plan de relance

En septembre 2020, l'État engageait un Plan de relance pour les forêts françaises, visant à reconstituer les peuplements sinistrés, adapter les peuplements vulnérables au changement climatique et enrichir les forêts pauvres.



Le dépôt des dossiers initialement programmé sur l'année 2021 a été récemment prolongé jusqu'à l'été 2022. Quel bilan pour les actions entreprises en 2021, et quelles opportunités pour 2022 ?

Tout d'abord, le lancement du Plan de relance s'est avéré quelque peu compliqué, les changements de règles venant enrayer les objectifs ambitieux qui avaient été affichés. Finalement, grâce à la persévérance des élus locaux et aux efforts intenses des techniciens de l'ONF, bon nombre de dossiers ont pu être déposés et validés. En parallèle, d'autres projets de plantation ont été redirigés vers des financements Sylv'ACCTES, plus appropriés pour les petites surfaces. Ce sont donc au total 21 communes qui ont pu bénéficier du Plan de relance, pour un montant d'aides mobilisées à hauteur de 312 000 € représentant 70 ha de travaux. Notons avec optimisme que l'intégralité des dossiers déposés a été validée par la Direction Départementale des Territoires (service instructeur pour le Plan de relance) !

Parmi les difficultés qui avaient été soulevées en 2021, on retrouve la notice technique qui n'était pas adaptée à nos forêts de montagne de structure irrégulière et dont certains critères d'éligibilité n'étaient pas pertinents au vu de l'objectif d'adaptation des forêts au changement climatique. C'est alors qu'un important travail a été mené par les Communes forestières avec l'appui de ses partenaires, visant à simplifier la démarche et à la rendre cohérente à nos spécificités territoriales. Nos doléances ont été entendues puisque l'État a annoncé une prorogation du Plan de relance sur l'année 2022 avec une simplification des critères et un élargissement des itinéraires éligibles.

À ce jour, aucune publication officielle n'est venue encadrer les choses pour l'année à venir. Cela ne saurait tarder, et il est impératif que les communes se tiennent prêtes afin de pouvoir répondre efficacement lorsque l'appel à projets sera paru. Maintenant que le dispositif a été testé et rôdé, la logistique devrait être plus rapide grâce au retour d'expérience accumulé.

En attendant le lancement officiel, les équipes de l'ONF identifient les secteurs de forêts communales où il serait pertinent d'engager des travaux d'adaptation ou d'amélioration des peuplements. Si vous avez la volonté de proposer un projet pour votre commune, veuillez prendre attache avec votre technicien de terrain ONF. Nous restons également à votre entière disposition pour tout renseignement.

Renouvellement de la Charte Forestières des Territoires des Chambaran

Le 21 mars 2022 a eu lieu le comité de pilotage de la CFT des Chambaran afin de valider le nouveau programme d'actions. L'association des communes forestières de la Drôme et de l'Isère ont été conviées à ce comité, le territoire des Chambaran se trouvant sur les deux départements. En effet, l'ancien programme d'action se terminant en 2022 il était important de renouveler cette démarche en définissant de nouveaux objectifs. En amont de cette rencontre, une personne animant la charte a rencontré les différents acteurs afin d'avoir leurs retours sur les actions réalisées ainsi que leur pertinence.

Le nouveau programme d'actions se déroulera sur 6 ans contre 4 auparavant. La durée a été augmentée afin de pouvoir être plus efficace dans la mise en place des actions prévues. Ces actions se déclinent en 4 Axes principaux :

Axe A : Gestion, Mobilisation et Valorisation de la ressource en bois

Axe B : Devenir des peuplements :

Axe C : Connaissance de la filière forêt-bois et conciliation des usages

Axe D : Animer, Suivre, Evaluer et Communiquer

Ces différents axes s'accompagnent d'objectifs qui visent à mieux prendre en compte la filière sur le territoire. Chaque objectif est défini par des actions avec des priorités plus ou moins importantes. Ces différentes actions peuvent concerner la formation des élus, la biodiversité, le foncier forestier, l'usage du bois énergie, le risque incendie etc... Ce comité de pilotage a donc eu comme rôle de valider et d'échanger sur les différentes actions et leur mise en place. De même, un comité technique va être mis en place afin d'assurer le suivi des actions.

Actualités régionales



Politique

1 millions d'euros du plan de relance pour 2022 pour nos forêts communales !

Après avoir réussi à mobiliser 3.2 millions d'euros pour le renouvellement des peuplements forestiers face aux changements climatiques grâce aux mesures forestières du plan « France Relance » en 2021, 1 million d'euro supplémentaire est gagé cette année 2022 pour les communes forestières d'AURA ! [Lire la suite](#)

Stratégies forestières territoriales

Débardage par câble : Appel aux Communes pour rejoindre le groupement de commandes

Communes propriétaires de forêt, votre territoire se caractérise par des forêts en zone de (fortes) pentes et l'entretien de ces paysages est un enjeu patrimonial fort pour vous ! [Lire la suite](#)



Bois construction

Les collectivités se saisissent des aides valorisant le bois local certifié

Dans les Alpes, la session 2022 des DETR et DSIL est terminée. Cette année, toutes les préfectures alpines (Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie) ont décidé de bonifier la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) en faveur des projets mettant en œuvre du bois certifié Bois des Alpes ou équivalent. [Lire la suite](#)

Séminaire partenarial HaDEcoT-Bois

Le séminaire partenarial d'HaDEcoT-Bois (Habitat et Développement Economique des territoires de la région AuRA : exemple de la filière Bois) s'est tenu en Auvergne dans la maison du Parc du Livradois Forez et à proximité de Clermont Ferrand au début du mois de mars. [Lire la suite](#)

Le bois construction dans vos départements : l'Ardèche

Le 15 février dernier, les Communes Forestières ont organisé une journée de travail en Ardèche sur la thématique bois construction avec l'association Bois des Territoires du Massif Central. [Lire la suite](#)



Montagne

Guy Charron nous parle de la forêt alpine

Interview de Guy Charron, 2^{ème} adjoint à la mairie de Lans-en-Vercors
Président de l'association des Cofor 38
Membre du comité de massif des Alpes
[Lire la suite](#)

Retour sur une journée dédiée au débardage par câble dans les Alpes du Nord

Les forêts alpines rendent une multitude de services : accueil du public, prévention des risques naturels, réserve de biodiversité, production de bois... mais leur entretien est essentiel pour préserver ces fonctions. Dans les zones de montagne souvent difficiles à exploiter, le débardage par câble constitue souvent la seule solution. [Lire la suite](#)



Foncier

Changement de la définition d'un bien sans maître

La Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite Loi 3DS), a modifié le cadre législatif définissant les biens sans maître et les procédures permettant de les acquérir. Découvrez les conséquences pour les communes... [Lire la suite](#)



Équilibre sylvo-cynégétique

L'UR mobilise ses élus référents sur l'équilibre forêt-gibier

Parmi les enjeux de la préservation des espaces forestiers, l'équilibre sylvo-cynégétique (ou équilibre forêt-gibier) fait partie des thématiques qui concentrent de nombreuses responsabilités pour la plupart des acteurs gravitant autour de la forêt.

[Lire la suite](#)



Environnement

Stratégie Aires Protégées, à la recherche d'une ambition régionale

Afin d'enrayer la perte de biodiversité et protéger les habitats naturels, l'Etat a défini une Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP). La SCAP est pensée et déclinée régionalement et localement en accord avec les engagements pris lors des Grenelles de l'Environnement des années 2000.

[Lire la suite](#)

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié



Originaire de Poitiers où j'ai effectué un master « Biologie Ecologie Evolution », j'ai ensuite travaillé pendant un an au CNRS de Chizé en tant qu'ingénieur cartographe.

Passionné de cartographie et de statistiques, je viens d'être recruté en tant que géomaticien aux communes forestières AURA. Je vais être chargé de créer un outil informant au mieux la situation des EPCI. Cet outil sera sous la forme d'atlas renseignant sur le potentiel de production de bois et la consommation de bois. Il contiendra aussi des informations pratiques pouvant servir à évaluer les coûts de production, telles que la desserte, la présence de zones de stockage, la distance à une chaufferie ou la pente.

Actualités départementales



Assister à une vente de bois en ligne

La dématérialisation des ventes publiques de bois issus des forêts publiques s'est généralisée sur le territoire nationale.

[Lire la suite](#)

Déploiement des contrats d'approvisionnement

Dans un marché du bois mondialisé, où la demande post-covid en produit bois est grandissante et générale, la structuration de la filière forêt-bois territoriale devient un enjeu de souveraineté. [Lire la suite](#)

Réunion du CA des Cofor de l'Ain

Fin janvier se tenait le Conseil d'Administration des COFOR de l'Ain : l'occasion pour les administrateurs de se retrouver et d'échanger sur les activités de l'association. [Lire la suite](#)



Renouvellement de la charte forestière des Vallées de Thônes

La Communauté de communes des Vallées de Thônes a sollicité l'association des Communes Forestières de la Haute Savoie pour réaliser une mise à jour du diagnostic forestier territorial ainsi qu'une évaluation de l'ancienne charte forestière.

[Lire la suite](#)

Conseil d'Administration COFOR 74

Le mercredi 2 mars s'est tenu à Saint André de Boège le conseil d'administration de l'association des Communes Forestières de la Haute-Savoie.

[Lire la suite](#)



Des nouveaux critères pour le fonds d'amorçage

Le fonds d'amorçage pour entretenir la montagne par l'exploitation forestière

[Lire la suite](#)



Massif du Vercors : la concertation a commencé pour le renouvellement de la Charte forestière de territoire

Depuis 2008, la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) est engagée dans une démarche de Charte forestière de territoire (CFT).

[Lire la suite](#)

Deuxième round en 2022 pour le volet forestier du Plan de relance

En septembre 2020, l'État engageait un Plan de relance pour les forêts françaises, visant à reconstituer les peuplements sinistrés, adapter les peuplements vulnérables au changement climatique et enrichir les forêts pauvres.

[Lire la suite](#)

Renouvellement de la Charte Forestières des Territoires des Chambaran

Le 21 mars 2022 a eu lieu le comité de pilotage de la CFT des Chambaran afin de valider le nouveau programme d'actions

[Lire la suite](#)



Renouvellement de la Charte Forestières des Territoires des Chambaran

Le 21 mars 2022 a eu lieu le comité de pilotage de la CFT des Chambaran afin de valider le nouveau programme d'actions

[Lire la suite](#)

Election du nouveau président des COFOR de la Drôme

Mercredi 23 Mars 2022 se réunissait le conseil d'administration de l'association départementale des communes forestières de la Drôme.

[Lire la suite](#)



Livraison du nouveau collège de Joyeuse : le choix du bois dans la construction, une évidence pour le territoire.

C'est fait ! les élèves des cévennes ardéchoises viennent de prendre place dans leur tout nouveau collège, à Joyeuse.

[Lire la suite](#)

Bourse Foncière Forestière en Ardèche : Un bilan d'étape qui confirme le succès du dispositif.

Lancée fin 2015, la bourse foncière forestière de l'Ardèche est un outil numérique qui permet la vente, l'achat ou l'échange de parcelles forestières.

[Lire la suite](#)

Sylv'ACCTES en Ardèche : c'est parti !

A l'initiative du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la démarche Sylv'ACCTES est lancée avec 4 parcours sylvicoles territoriaux définis pour les EPCI du périmètre du PNR des Monts d'Ardèche.

[Lire la suite](#)



63

Observatoire des transferts de sections

Parce qu'il s'agit d'une thématique qui peut être polémique, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme assure un suivi des arrêtés préfectoraux relatifs à des transferts de propriétés sectionales dans le domaine communal.

[Lire la suite](#)

Bilan des Modes opératoires Livradois-Forez

Deux réunions bilan des Modes opératoires voirie et exploitation forestière ont été organisées les 22 et 23 février pour le secteur du Livradois-Forez.

[Lire la suite](#)



15

Les élèves de Laveissière interrogent les élus sur leurs rôles dans la gestion forestière communale

Vendredi 11 février 2022, dans le cadre du programme pédagogique « Dans 1000 communes, la forêt fait école » de la Fédération nationale des Communes forestières, les élèves de l'école Marguerite Teillard-Chambon de Laveissière se sont rendus à la mairie pour comprendre le rôle de l'élu dans la gestion forestière communale.

[Lire la suite](#)



43

Bilan des Modes opératoires Livradois-Forez

Deux réunions bilan des Modes opératoires voirie et exploitation forestière ont été organisées les 22 et 23 février pour le secteur du Livradois-Forez.

[Lire la suite](#)



CONTEUR : CHRISTOPHE ERROUËT

GRAPHISME : FRED LASNE

il était un bois

CONFÉRENCE SPECTACLE

«FORÊT SAVOIR, EN TOUT CAS FORÊT EN PARLER»

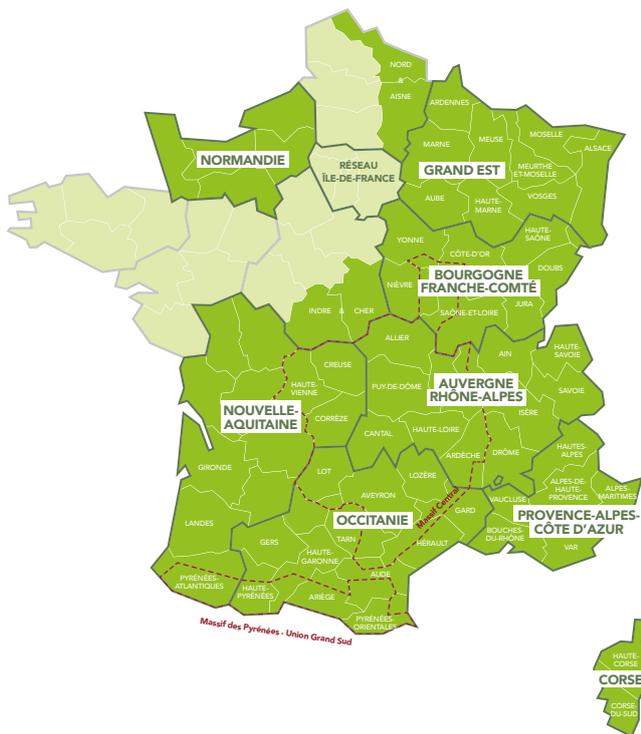
20H30

VEN. 06 MAI 2022

Salle Notre-Dame
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT



Le réseau



COMPOSITION DU RÉSEAU DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES



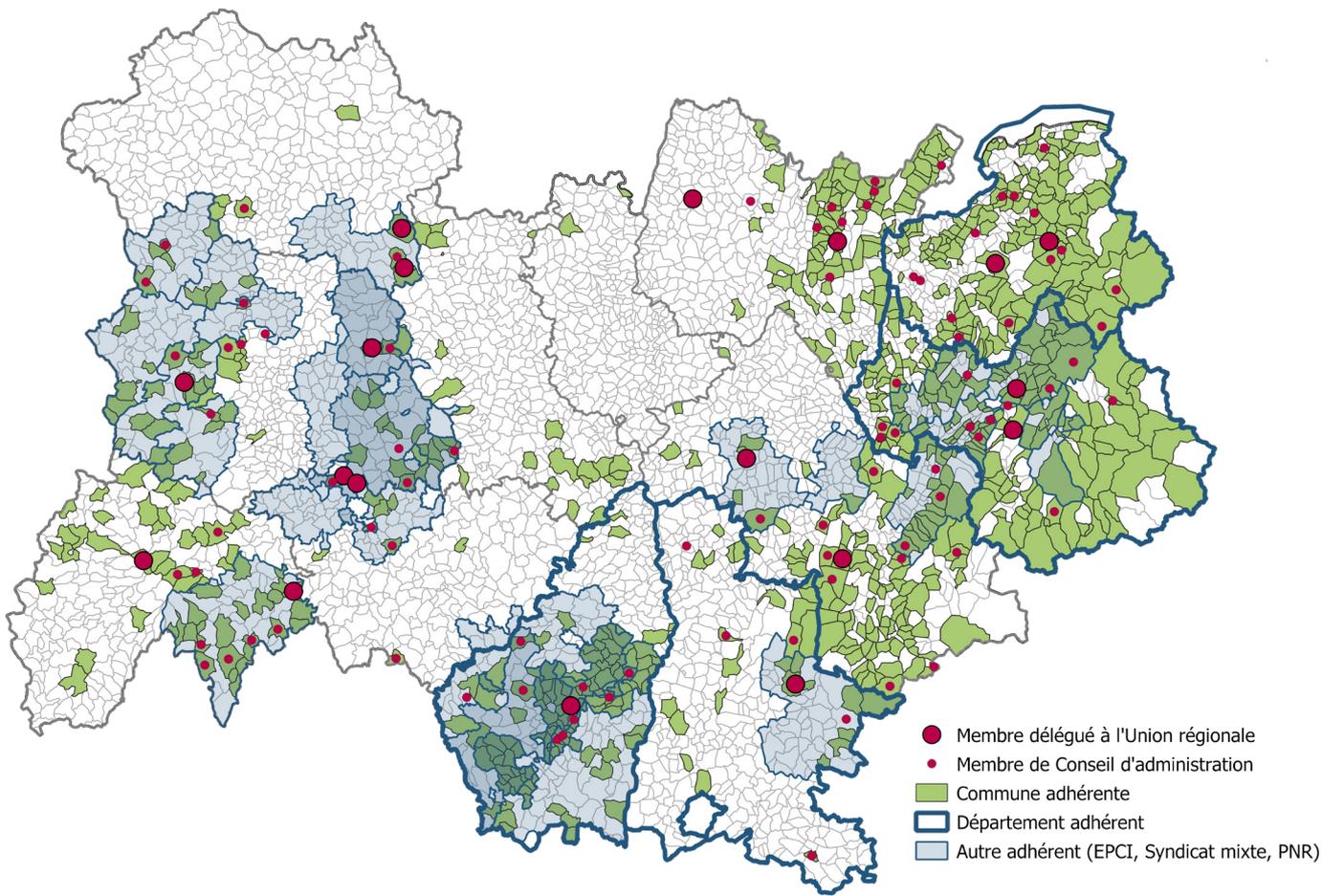
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | 2020

888 COLLECTIVITÉS
LOCALES
ADHÉRENTES

DONT

855 COMMUNES
ADHÉRENTES

33 EPCI,
SYNDICATS,
AUTRES



Les publications
de la Fédération



Fédération nationale des Communes forestières

Rapport d'activités

2020



Documents [disponibles en ligne](#) et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Téléchargez
l'application
« Guide de l'élu
forestier »



[Prescription du bois français : la filière renforce son action](#)

Extrait de la lettre B France Bois Forêt - Ininterrompue depuis 2016, l'utilisation du bois pour la construction reste au beau fixe. Et les perspectives sont prometteuses !

[L'État à l'écoute des attentes de la filière](#)

Mercredi 16 mars s'est tenue la clôture des Assises nationales de la forêt et du bois par les ministres de l'Agriculture, de la Biodiversité, du Logement et de l'Industrie. Les élus de la Fédération nationale des Communes forestières se sont mobilisés auprès de tous les acteurs de la filière forêt-bois pour ces Assises.

[Rapport sur l'impact des scolytes](#)

Depuis 2018, des épisodes de sécheresse ont affaibli les arbres et favorisé le développement d'insectes ravageurs, dont le scolyte, dans les forêts des régions Grand Est et Bourgogne-Franche Comté.

[Rapport sur la contractualisation des bois](#)

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a été chargé d'identifier les freins à lever et les appuis à mobiliser pour faciliter le développement des contrats au sein de la filière forêt-bois perçus comme nécessaires pour faciliter l'essor de l'économie bas carbone.

[Séminaire «L'élu forestier et médiateur»](#)

Les 8 et 9 mars 2022, des permanents et élus des Communes forestières se sont réunis à Jeuxy (Vosges) lors d'un séminaire de travail visant à développer le cadrage méthodologique du programme : « L'élu forestier et médiateur »

[Des formations bois énergie pour Dalkia - Bois Energie France](#)

Dans le cadre d'une convention de partenariat liant la Fédération nationale des Communes forestières et Dalkia - Bois Energie France depuis plusieurs années, deux formations sur la thématique bois énergie sont organisées tous les ans pour leurs équipes.

